

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des emplois budgétaires, il est proposé au Conseil Municipal les créations et les suppressions de postes suivantes à compter du 6 avril 2023 :

I. au sein du Pôle Education et Enfance-Jeunesse :

- La suppression d'un emploi à temps complet à 1 (équivalent temps plein) ETP sur le grade d'Animateur et la création d'un emploi à temps complet à 1 ETP sur le grade d'Adjoint d'animation pour mettre en corrélation grade et métier proposé ;

II. au sein du Pôle Ressources et Administration générale :

- La suppression d'un emploi à temps complet à 1 ETP sur le grade de Rédacteur et la création d'un emploi à temps complet à 1 ETP sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour permettre le recrutement par voie de mutation d'un agent sur le poste d'assistant en gestion des ressources humaines ;
- La suppression d'un emploi à temps complet à 1 ETP sur le grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe et la création d'un emploi à temps complet à 1 ETP sur le grade de Rédacteur pour permettre le recrutement d'un agent sur le poste de gestionnaire de la commande publique ;

III. au sein du Pôle Services à la Population et à la Cohésion Territoriale :

- La suppression d'un emploi à temps complet à 1 ETP sur le grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe pour donner suite à l'intégration d'un agent dans son établissement public d'accueil après détachement.

Filière	Ancien poste	Quotité ETP	Nouveau poste	Quotité ETP	Motif
Administrative	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	Suppression après fin de détachement		
Administrative	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	Rédacteur	1	Recrutement
Administrative	Rédacteur	1	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	Recrutement
Animation	Animateur	1	Adjoint d'animation	1	Corrélation grade-emploi

*

**

PROJET DE DELIBERATION

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable unanime des deux collèges (représentants de l'Administration et représentants du Personnel) du Comité Social Territorial en date du 28 mars 2023 ;

Considérant la présentation de la création et des transformations de postes par le Maire ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création et les transformations de postes suivantes à compter du 06 avril 2023 :

I. au sein du Pôle Education et Enfance-Jeunesse :

- La suppression d'un emploi à temps complet à 1 (équivalent temps plein) ETP sur le grade d'Animateur et la création d'un emploi à temps complet à 1 ETP sur le grade d'Adjoint d'animation pour mettre en corrélation grade et métier proposé ;

II. au sein du Pôle Ressources et Administration générale :

- La suppression d'un emploi à temps complet à 1 ETP sur le grade de Rédacteur et la création d'un emploi à temps complet à 1 ETP sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe pour permettre le recrutement par voie de mutation d'un agent sur le poste d'assistant en gestion des ressources humaines ;
- La suppression d'un emploi à temps complet à 1 ETP sur le grade de Rédacteur principal de 2ème classe et la création d'un emploi à temps complet à 1 ETP sur le grade de Rédacteur pour permettre le recrutement d'un agent sur le poste de gestionnaire de la commande publique ;

III. au sein du Pôle Services à la Population et à la Cohésion Territoriale :

- La suppression d'un emploi à temps complet à 1 ETP sur le grade de Rédacteur principal de 2ème classe pour donner suite à l'intégration d'un agent dans son établissement public d'accueil après détachement.